

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS295

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 24

Supprimer le III du deuxième alinéa de l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination, avec la suppression de la contribution supplémentaire à l'alternance prévue à l'article 17.